

pêche contiguë de 9 milles dans la région, maintiennent maintenant que la frontière maritime devrait suivre une ligne médiane, ce qui diviserait plus ou moins également entre le Canada et les États-Unis les eaux situées à l'intérieur de l'entrée.

Le Canada et les États-Unis ne s'entendent pas sur le prolongement de la frontière à l'extérieur de l'entrée Dixon jusqu'à la limite de 200 milles. Les États-Unis ont pris pour position d'adopter le principe de l'équidistance.

#### Mer de Beaufort

Les États-Unis revendiquent une frontière maritime basée sur l'équidistance et tracée à partir du point terminal de la frontière terrestre sur le 141<sup>e</sup> méridien. La position canadienne, fondée sur notre interprétation du libellé de l'article III de la Convention russo-britannique de Saint-Petersbourg de 1825, est que la frontière maritime devrait suivre le 141<sup>e</sup> méridien - constituant en fait un prolongement direct de la frontière terrestre vers le large.